



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit RCS AMIENS 487 625 436

Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 022 607

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie compte au 30 juin 2018 :

- 214 agences de proximité
- 1 agence gestion de la relation à distance
- 2 agences Crédit Agricole En Ligne
- 4 Agences courtiers
- 1 agence habitat à distance
- 5 agences Banque Privée
- 5 centres d'affaires entreprises
- 3 agences collectivités publiques
- 3 agences promotion immobilière
- 2 pôles institutionnels et associations
- 3 équipes de conseillers mobiles Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Allocation d'actifs
- 1 Banque d'Affaires
- 1 Agence Evénements de la Vie

- 86 Caisses Locales
- 20 Administrateurs de la Caisse Régionale
- 934 Administrateurs de caisses locales
- 340 000 Sociétaires

- 1,1 million de clients

Sommaire

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
1. L'ACTIVITE COMMERCIALE	6
2. LES RESULTATS FINANCIERS	8
3. LA GESTION DES RISQUES ET LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE	11
4. LA STRUCTURE FINANCIERE.....	16
5. LES PERSPECTIVES	17
COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2018	18
DÉCLARATION DU RESPONSABLE	116
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	118

Le contexte économique et financier

Le premier semestre 2018 aura été mouvementé sur les marchés actions avec un CAC 40 en hausse au mois de janvier de 5313 à 5567 points, puis marqué par un choc début février avec une baisse à 5051 points. Le marché est progressivement reparti à la hausse pour toucher les 5600 points à la mi-mai et clôturer à 5323 points le 30 juin 2018.

Les tensions politiques en Italie se sont matérialisées avec la nomination d'un gouvernement eurosceptique. L'écart entre le taux des obligations d'Etat italiennes et allemandes est passé sur le semestre d'un plus bas à 1,13 % à un plus haut à 2,90 % ce qui a créé un stress sur les marchés financiers et a renchéri le coût de la dette pour ce pays de la zone Euro. Sur les marchés financiers la situation de l'Italie n'est pas normalisée avec un rendement à 10 ans de 2,68 %.

Les tensions commerciales, à travers la montée du protectionnisme, et le ralentissement du commerce mondial ont également pesé sur le climat des affaires et le marché des changes. L'évolution de la parité EUR/USD est favorable aux exportateurs de la zone euro.

Le pétrole, en hausse sur le semestre aura été un facteur de soutien à l'inflation, cette dernière passant de 1,2 % à 2,0 % en France entre décembre 2017 et juin 2018.

La communication de la BCE se veut très accommodante sur une durée longue avec une remontée des taux plus progressive qu'anticipé.

Au second semestre, les événements à surveiller seront :

- la campagne électorale américaine en vue des élections à mi-mandat ;
- la communication de la FED (Réserve fédérale américaines) sur le nombre de hausses de taux projeté ;
- les annonces de la BCE (Banque Centrale Européenne) sur sa stratégie de sortie du *Quantitative Easing* (assouplissement quantitatif) et la normalisation de sa politique monétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. L'activité commerciale

1.1. L'activité de collecte : les ressources de la Caisse Régionale

Les encours de collecte s'élèvent à 25,2 milliards d'euros au 30 juin 2018, soit une hausse de 4,2 % sur un an portée par l'accroissement des ressources monétaires et de l'épargne bancaire.

- Les ressources monétaires (hors émissions de titres financiers) s'élèvent à près de 6,8 milliards d'euros, en augmentation de 9,8 % par rapport au 30 juin 2017, évolution liée à l'accroissement des encours de comptes à vue de la clientèle qui représentent 81 % de cet ensemble à fin juin 2018.
- L'épargne bancaire, à 10,9 milliards d'euros, a par ailleurs progressé de 2,3 % sur un an. Les encours sur livrets atteignent notamment plus de 4,9 milliards d'euros, dont près de 1,9 milliard d'euros sur livrets A. Les encours de Plan Epargne Logement (PEL) s'élèvent pour leur part à plus de 3,7 milliards d'euros, en progression de 5,2 % par rapport au 30 juin 2017.
- Enfin, la collecte pour compte de tiers atteint 7,5 milliards d'euros, en progression de 2,2 % sur un an. Les encours d'assurance-vie, à près de 6,8 milliards d'euros, ont progressé de 2,9 %. A fin juin, les encours d'assurance-vie PREDICA et CA-INDOSUEZ représentent globalement 90 % des encours de collecte tierce.

1.2. L'activité de crédit : les emplois de la Caisse Régionale

Les ressources collectées permettent au Crédit Agricole Brie Picardie d'apporter son soutien à l'économie locale, et contribuent à la réalisation des projets et investissements des clients.

A ce titre, ce sont plus de 2,3 milliards d'euros de crédits à moyen et long termes qui ont été octroyés sur le premier semestre 2018, en baisse de 22 % par rapport à un premier semestre 2017 record. En comparaison du premier semestre 2016, les réalisations crédits moyen et long termes sont en hausse de 24 %.

Sur l'ensemble de ces nouveaux financements mis en place, plus de 1,5 milliard d'euros sont destinés au marché habitat, soit une baisse des réalisations au logement de 32 % par rapport au premier semestre 2017. En comparaison du premier semestre 2016, les réalisations crédit à l'habitat sont en hausse de 22 %.

La production de crédits à l'équipement, dédiés aux marchés des Professionnels, des Agriculteurs, des Entreprises et des Collectivités publiques, est en hausse : 8 % de croissance par rapport aux six premiers mois de 2017.

Enfin, les réalisations de crédits à la consommation atteignent globalement 150 millions d'euros sur les six premiers mois de 2018, en hausse de 3 % par rapport au premier semestre 2017.

Portés par la production, les encours de crédits s'établissent à 22,3 milliards d'euros à fin juin 2018 (y compris 2,7 % de créances titrisées), soit une hausse globale de 10 % sur un an.

Au 30 juin 2018, ces encours de crédits sont constitués à 71 % de crédits habitat.

1.3. L'activité d'assurances et de services

Au service de la clientèle et des prospects, avec un réseau d'agences diversifiées (traditionnelles, spécialisées, à distance, multicanales), le Crédit Agricole Brie Picardie a accueilli sur le premier semestre 2018 plus de 28 000 nouveaux clients.

La Caisse Régionale propose une large gamme de services permettant de répondre à leurs attentes : les offres de gestion de compte sont par exemple personnalisables en fonction des besoins de chacun, pour la banque au quotidien. Les Comptes à Composer sont ainsi dotés de formules dédiées permettant d'adapter les services « à la carte » grâce à des modules optionnels (épargne pilotée, budget assurances...).

La Caisse Régionale commercialise également un panel étendu d'offres monétiques et de cartes bancaires. Au 30 juin 2018, son parc atteint près de 646 000 cartes bancaires, en accroissement de 3,4 % sur un an.

Le portefeuille d'assurances Dommages et Prévoyance de la Caisse Régionale, qui atteint près de 625 000 contrats à fin juin 2018, affiche une bonne dynamique d'équipement puisqu'il progresse de 3,9 % par rapport à fin juin 2017. Le développement de cette activité d'assurances se poursuit, avec près de 40 000 affaires nouvelles sur le premier semestre 2018, un niveau comparable au premier semestre 2017.

Ce développement est porté par la montée en compétence des équipes, avec désormais deux programmes de certification en assurances :

- un premier programme sous le label IFPASS, institut de formation de référence en assurances, avec une nouvelle promotion de 103 conseillers certifiés sur le premier semestre 2018 ;
- un nouveau programme de certification spécifique aux assurances professionnelles, en partenariat avec l'IFPASS et le CNPP – acteur international dans la prévention et la maîtrise des risques.

Enfin, le territoire de la Caisse Régionale a été impacté depuis le début d'année par des inondations et des orages accompagnés de grêle, et de vents violents ; à fin mai 2018, les clients de la Caisse Régionale ont déclaré plus de 1 800 sinistres.

1.4. « Immobilier Neuf », une offre de solutions immobilières pour les clients de la Caisse Régionale

Plus de 440 clients ont pu bénéficier sur le premier semestre 2018 des conseils et de l'expertise des conseillers spécialisés dans l'immobilier de placement. Sur ce premier semestre, l'activité de la filiale détenue à 100 % par la Caisse Régionale enregistre 75 contrats fermes de réservation pour un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros.

2. Les résultats financiers

Dans sa séance du 27 juillet 2018, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a examiné les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018.

2.1. Les comptes sociaux

Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire du premier semestre 2018 atteint 310,4 millions d'euros, lorsqu'il était de 320,0 millions d'euros à l'issue des six premiers mois de 2017. Malgré un bon dynamisme commercial, le PNB est impacté défavorablement par le contexte de taux bas et par un contexte moins favorable sur les marchés financiers, qui a permis de concrétiser moins d'opportunités sur l'activité de portefeuille au premier semestre 2018 qu'au premier semestre 2017.

Les charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 155,2 millions d'euros, supérieures de 0,7 % à celles du premier semestre 2017. Le coefficient d'exploitation de 50,0 % au 30 juin 2018 confirme la bonne performance opérationnelle du Crédit Agricole Brie Picardie.

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 155,2 millions d'euros, en retrait de 6,4 % par rapport aux six premiers mois de 2017.

Le coût du risque est de 7,3 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 8,5 millions d'euros à fin juin 2017. Au sens de la réglementation bâloise, le taux de défaut (EAD Défaut/EAD) est de 1,44 % au 30 juin 2018, pour une exposition globale de la Caisse Régionale (EAD) de près de 23,9 milliards d'euros.

Après prise en considération du résultat net sur actif immobilisé, de la dotation nette aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net social de la Caisse Régionale s'établit à 106,1 millions d'euros au 30 juin 2018, en hausse de 2,4 % comparativement au premier semestre 2017.

Le bilan

Au 30 juin 2018, le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 28,2 milliards d'euros.

Les capitaux propres hors FRBG, à 3,1 milliards d'euros, représentent ainsi 11 % du passif. Ceux-ci sont notamment constitués :

- du capital social, pour un montant de 277 millions d'euros, divisé en parts sociales pour un montant de 125 millions d'euros et en certificats coopératifs d'investissement et certificats coopératifs d'associés pour un montant de 153 millions d'euros ; et
- des primes et réserves pour un montant de près de 2,7 milliards d'euros.

2.2. Les comptes consolidés

Le bilan et les résultats consolidés s'obtiennent après agrégation du bilan et des résultats sociaux de la Caisse Régionale à ceux de l'ensemble des 86 caisses locales, du fonds dédié Brie Picardie Croissance, de la filiale de la Caisse Régionale S.A.S. Brie Picardie Expansion et des sociétés de titrisation (cf. « Faits marquants du semestre » ci-après), après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.

Faits marquants du semestre

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. Les impacts de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont présentés en note « Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 » des comptes consolidés intermédiaires résumés.

Au-delà des sociétés techniques de titrisation CA Habitat 2015 CR et CA Habitat 2017 CR, qui figurent dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017, au 30 juin 2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 caisses régionales, le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales). Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale Brie Picardie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 69 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 9 millions d'euros des titres subordonnés.

Le compte de résultat

Au 30 juin 2018, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 304,9 millions d'euros, en retrait de 4,6 % par rapport au 30 juin 2017. Cette évolution se décompose essentiellement comme suit :

- le produit net des intérêts et assimilés s'élève à 145,3 millions d'euros, contre 159,1 millions d'euros à fin juin 2017, soit une baisse de 13,8 millions d'euros ;
- les commissions nettes atteignent 117,5 millions d'euros, en augmentation de 6,7 % par rapport à fin juin 2017 ;
- les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 43,5 millions d'euros.

Les charges de fonctionnement nettes sont en hausse de 1,1 % par rapport au premier semestre 2017. Le Résultat Brut d'Exploitation est de 144,4 millions d'euros, en retrait de 10,1%.

Le coût du risque augmente de 1,0 million d'euros pour s'établir à 9,5 millions d'euros au 30 juin 2018.

Après traitement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net (part du Groupe) ressort à 106,6 millions d'euros, en baisse de 5,7 % par rapport au 30 juin 2017.

Le bilan

Le total bilan consolidé atteint plus de 28,6 milliards d'euros au 30 juin 2018, supérieur de 3,6 % à celui du 31 décembre 2017. Les évolutions significatives par rapport à fin décembre 2017 sont détaillées ci-après.

A l'actif du bilan :

- les prêts et créances sur la clientèle sont en augmentation de 866,6 millions d'euros, soit une évolution de 4,1 % ;
- les prêts et créances sur les établissements de crédit sont en diminution de 252,6 millions d'euros ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat ressortent à 665,7 millions d'euros au 30 juin 2018 ;
- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 2,2 milliards d'euros au 30 juin 2018.

Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en hausse de 1,0 milliard d'euros ;
- les dettes envers la clientèle augmentent de 239 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 ;
- les dettes représentées par un titre baissent de 614,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 ;
- les capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'élèvent à près de 3,8 milliards d'euros au 30 juin 2018.

2.3. Les participations et filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et avances consolidables s'élève à 2,3 milliards d'euros à fin juin 2018.

Les filiales propres

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2018 :

D'une société consolidée :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion, au capital de 70 millions d'euros, dont l'objet est d'acquérir et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité, voire susceptibles d'être introduites en bourse.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. de l'Oise, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S. ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.R.L. IFEF, au capital de 405 000 euros, société marchand de biens ;
- La S.A.S. LOCPAR, au capital de 7 622,45 euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur le département de la Seine-et-Marne ;
- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 1 500 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société qui porte essentiellement des fins de programmes immobiliers ;
- La S.A.S. Immobilier Neuf Crédit Agricole Brie Picardie, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers ;
- La S.C.I. Brie Picardie Chessy Logements, au capital de 10 000 euros, société dont l'objet est l'acquisition d'un immeuble en Seine-et-Marne.

Les filiales nationales

Au 30 juin 2018 au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, valorisée pour 1 160 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.N.C. SACAM MUTUALISATION, valorisée pour 892,3 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, valorisée pour un montant de 36,6 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, valorisée pour un montant de 27,1 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR, valorisée pour un montant de 13,4 millions d'euros au bilan consolidé.

Les filiales de moyens

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- G.I.E. CAPRINT : regroupement de moyens éditiques et fabrication des chèquiers ;
- G.I.E. CA TOP : regroupement de moyens pour le traitement des chèques ;
- G.I.E. ACHATS CONSEILS : négociation de contrats, de services et d'équipements ;
- G.I.E. CA INNOVE : regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe ;
- G.I.E. C.A.T.S. (CA TECHNOLOGIE ET SERVICES) : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information et, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;

- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations...);
- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâle II ;
- S.A.S. Crédit Agricole Payment Services : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers ;
- S.A.S. CA CHEQUE : société spécialisée dans le traitement et le pilotage du traitement des chèques et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher.

Le fonds dédié Brie Picardie Croissance

La Caisse Régionale détient au 30 juin 2018 une participation de 100 millions d'euros dans le fonds professionnel dédié Brie Picardie Croissance.

3. La gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse Régionale est exposée sont :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques liés à la gestion du bilan :
 - o le risque de taux d'intérêt global,
 - o le risque de change,
 - o le risque de liquidité et de financement.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier annuel 2017, dans le chapitre 7 « Le suivi et la gestion des risques inhérents aux activités » du rapport de gestion (pages 36 à 51).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2018 sont présentées ci-dessous.

La « brève déclaration sur les risques » qui décrit les principes généraux d'appétence aux risques de la Caisse Régionale est présentée en pages 36 et 37 du Rapport financier annuel 2017.

3.1. Les risques de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie se retrouve dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

Les principes, méthodologies et dispositifs de gestion du risque de crédit sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2017, en pages 36 à 44. Hormis les points mentionnés ci-après, ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2018.

3.1.1. Application de la norme IFRS9

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* – ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »), qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie de l'instrument et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisés dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts :

- *forward looking* central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe ; et
- *forward looking* local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO). Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9. Aucun changement des paramètres économiques du *forward looking* central n'a été mis en œuvre sur la période.

L'évolution des ECL au cours de la période est décrite dans la note 3 des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018. Sur le premier semestre 2018, l'ECL des encours sains (*buckets* 1 et 2) sur prêts et créances sur la clientèle évolue de 0,9 millions d'euros, passant de 138,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018 à 139,0 millions d'euros au 30 juin 2018. La stabilité du niveau de provisionnement provient à la fois du maintien des filières créées lors de la borne d'ouverture et de la constance des méthodes retenues pour le *forward looking* local.

3.1.2. Exposition et concentration

Diversification par zone géographique

En référence à la note 5 des annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés, l'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale est effectué en France.

Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements sur les entreprises, les agriculteurs et les professionnels met en évidence la concentration sectorielle de la Caisse Régionale qui se situe dans la moyenne des caisses régionales du Groupe : 5 secteurs représentent la part prépondérante des expositions (81,76 %).

FILIERES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Poids Entreprises + Agriculture + Professionnels
	30/06/2018
AGROALIMENTAIRE	27,96%
IMMOBILIER	23,78%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	17,22%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6,65%
DIVERS	6,15%
SANTE / PHARMACIE	5,11%
BTP	2,40%
ENERGIE	2,22%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	2,08%
UTILITIES	1,44%
AUTOMOBILE	1,38%
INDUSTRIE LOURDE	1,02%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,88%
AUTRES TRANSPORTS	0,56%
AUTRES INDUSTRIES	0,51%
TELECOM	0,16%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,12%
MEDIA / EDITION	0,11%
ASSURANCE	0,10%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,10%
MARITIME	0,04%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,01%
BANQUES	0,00%
	100,00%

Exposition par agent économique

Les encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique sont présentés en note 6.3 des états financiers consolidés. Ceux-ci s'élèvent à 24,4 milliards d'euros au 30 juin 2018, contre 23,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

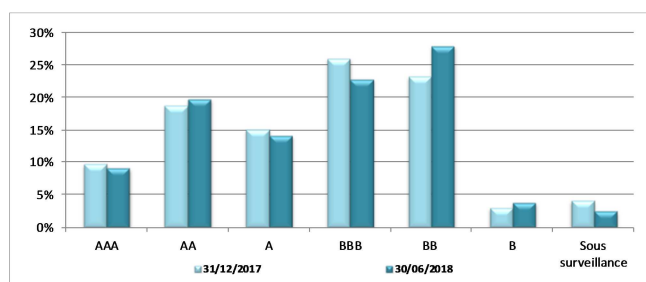
Les dépréciations sur prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 391,9 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 389,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018 après entrée en vigueur de la norme IFRS9. Pour rappel, elles s'élevaient à 350,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (norme IAS39). Les variations entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2018 sont présentées en note 3 des états financiers consolidés ; le passage entre le 31 décembre 2017 (norme IAS39) et le 1^{er} janvier 2018 (norme IFRS9) est présenté en note « Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9 » des états financiers consolidés.

Au sens de la réglementation bâloise, le taux de défaut (EAD Défaut/EAD) est de 1,44 % au 30 juin 2018, pour une exposition globale de la Caisse Régionale (EAD) de près de 23,9 milliards d'euros à juin 2018.

Qualité des encours : Analyse des encours Grande Clientèle par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Grande Clientèle » (Entreprises, Professionnels de l'Immobilier, Collectivités Publiques, Banques et Institutions Financières). Au 30 juin 2018, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,6 % des expositions saines portées par la Caisse Régionale, hors banque de détail, soit 3 907 millions d'euros.

Evolution du portefeuille sain hors banque de détail par équivalent Standard & Poor's du rating interne



Source : GERICO

3.1.3. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse Régionale est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Il est de 9,5 millions d'euros au premier semestre 2017 (contre 8,6 millions d'euros au premier semestre 2017).

3.1.4. Perspectives d'évolution

Plusieurs composantes du dispositif de provisionnement, implémentées dans l'Outil Mutualisé de Provisionnement (OMP) au sein du *forward looking* central, vont être mises à jour sur l'arrêté d'août 2018 :

- Mise à jour des paramètres de Probabilité de Défaut (PD) et de Taux de Perte en cas de défaut (LGD) intégrant les scénarios économiques (*forward looking* central) établis au T1-2018 ;
- Intégration de taux de remboursement anticipé (RA) et des facteurs de conversion crédit modélisés (CCF) pour les expositions hors bilan ;
- Intégration de LGD spécifiques pour les créances de la grande clientèle couvertes par des sûretés réelles éligibles (LGD Secured).

Les impacts estimés restent cependant limités pour la Caisse Régionale Brie Picardie.

3.2. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, et notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les spreads de crédit et leur volatilité implicite.

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de marché sont décrits en pages 45 et 46 du Rapport financier annuel 2017. La méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de marché a évolué sur le premier semestre 2018, évolution liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

Le 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 9 a remplacé la norme IAS 39 qui définit le traitement comptable des instruments financiers, modifiant notamment les principes de classification comptable qui tiennent dorénavant compte à la fois du modèle de gestion retenu et des caractéristiques des flux de trésorerie des titres.

Sous IFRS 9, comme précédemment sous IAS 39, les portefeuilles titres classés en *banking book* portent un risque de variation de valeur pouvant impacter les états financiers du Groupe, en fonction de leur classification comptable :

- titres classés en JVR (Juste Valeur par Résultat) et JVO (Juste Valeur par résultat sur Option), impactant le compte de résultat ;
- titres classés en JCR (Juste valeur par Capitaux propres Recyclables) et JCN (Juste valeur par Capitaux propres Non recyclables), impactant les fonds propres ;
- titres classés en CAM (Coût AMorti), impactant uniquement les réserves de liquidité (sauf en cas de cession anticipée), à l'instar précédemment des titres classés en HTM (*Held to Maturity* – détenus jusqu'à échéance) et L&R (*Loans and Receivables* – prêts et créances).

De manière homogène avec les principes précédents, l'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur des stress scénarios définis par Crédit Agricole S.A.

Les deux principaux scénarios de stress se déclinent comme suit :

- Un scénario de stress « Groupe », élaboré à partir d'une dégradation marquée sur les titres souverains français qui se propage sur les autres titres souverains, *corporate* et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques ;
- Un scénario adverse « historique 1 an », qui reprend, pour chaque facteur de risque (*spreads* de crédit, taux d'intérêts et inflation), la variation la plus importante sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

Ces indicateurs sont encadrés par des limites et/ou des seuils d'alerte. Ils sont calculés par le Middle Office et présentés au Comité financier mensuel.

- Le stress « Groupe » sur les portefeuilles JVR, JVO, JCR et JCN est encadré par une limite ;

- Le stress « historique 1 an » sur les portefeuilles JVR, JVO, JCR et JCN est encadré par un seuil d'alerte ;
- Le stress « Groupe » sur le portefeuille CAM est encadré par un seuil d'alerte.

Sur le premier semestre 2018, et à l'image des semestres précédents, aucune opération de *trading* n'a été effectuée.

Au 30 juin 2018, les niveaux de risque de pertes évalués au travers des stress « Groupe » et « adverse historique 1 an » sont respectivement de 88,1 et 92,7 millions d'euros sur le portefeuille de placement de la Caisse Régionale (périmètre consolidé).

3.3. Les risques liés à la gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits en pages 45 à 49 du Rapport financier annuel 2017. Ils n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2018.

3.3.1. Le risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale du bilan de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêts.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêts évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leurs taux d'intérêt non synchrones.

Le groupe Crédit Agricole utilise la méthode des gaps de taux fixe pour mesurer son risque de taux, qui fait l'objet d'une couverture au niveau de chaque entité du Groupe.

Perspectives d'évolution et incertitudes

Le premier semestre 2018 a été marqué par une stabilité des taux longs, le marché attendant la mise en œuvre de la réduction du programme d'achat de titres obligataires de la BCE (Banque Centrale Européenne) et la confirmation des chiffres de l'inflation après la remontée des prix du pétrole sur 12 mois glissants.

La remontée des taux longs pourra être perturbée par les incertitudes sur le commerce mondial et l'activation de droits de douane accrus, les tensions géopolitiques, et des anticipations de croissance légèrement revues à la baisse.

3.3.2. Le risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise, par exemple, en cas de

retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

Exposition

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) permet de mesurer la capacité, en cas de crise de liquidité, des établissements de crédit à faire face à leurs engagements à court-terme (30 jours) en mobilisant des actifs liquides.

Le LCR de la Caisse Régionale, calculé sur la moyenne des six premiers mois de 2018 de ses différentes composantes, s'élève à 120,8 %. Il est de 115,5 % au 30 juin 2018, pour une exigence réglementaire de 100 %. Par ailleurs, la moyenne des LCR fin de mois pour le premier semestre 2018 est de 121,1 %.

Perspectives d'évolution et incertitudes

Sur le premier semestre 2018 les spreads sur les refinancements court-terme sont restés à des niveaux bas ; une dégradation des conditions de la liquidité sur le court-terme est peu probable compte tenu de la situation de surliquidité des marchés entretenue par la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, le coût de la liquidité moyen long terme a connu une légère hausse dans le prolongement de la crise politique italienne et après un point bas historique sur les durées très longues au premier trimestre 2018.

3.4. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2017, en pages 49 et 50. Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2018.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2018

Au premier semestre 2018, la Caisse Régionale a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels. Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- La cartographie des risques opérationnels 2017 a été finalisée le 28 février 2018. Une synthèse de ses résultats a fait l'objet d'une présentation au Comité de contrôle interne du 22 mars 2018.
- Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2017, a été initié et fait l'objet d'un suivi trimestriel avec présentation au Comité de contrôle interne. Ce suivi doit être finalisé pour le 31 décembre 2018.

- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2018.
- L'analyse annuelle des 17 scénarios majeurs a débuté au premier semestre, après rappel de la démarche et validation des scénarios retenus au Comité de Contrôle Interne du 24 mai 2018.

3.5. Les risques juridiques

À la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe, au 30 juin 2018, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 24 avril 2017, la Caisse Régionale a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Amiens par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse Régionale est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

3.6. Les dispositifs de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations traitées.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et selon les préconisations de Crédit Agricole S.A., la responsabilité du contrôle interne est partagée entre trois fonctions directement rattachées à la Direction Générale (fonctions risques, conformité et audit).

La Caisse Régionale a désigné son responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR) en qualité de responsable de la filière risques.

Le dispositif mis en place par la Caisse Régionale est encadré par une charte de contrôle interne et repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré par les opérateurs eux-mêmes et l'encadrement des services ou des agences,
- les contrôles permanents de deuxième degré premier niveau par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération pouvant exercer des activités opérationnelles ; un contrôle permanent de deuxième degré second niveau est aussi exercé par les agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau avec notamment : contrôle des risques de crédit, contrôle comptable et financier et contrôle de la conformité,

- les contrôles périodiques du service Audit, qui constituent le troisième degré. Ce service agit en toute indépendance dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel de contrôles de toutes les activités et fonctions de la Caisse Régionale.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de contrôle interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant mensuellement et dont la présidence est assurée par la Direction Générale.

Le Directeur des Risques rend compte semestriellement au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse Régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

3.6.1. Le contrôle permanent

Piloté par les équipes des contrôles permanents et des risques, le plan de contrôles permanents est décliné et régulièrement actualisé en collaboration avec les experts-métiers. Tout le référentiel des contrôles applicables est exclusivement défini dans un outil dédié qui centralise également la saisie des résultats de tous les contrôles exécutés par toutes les unités de la Caisse Régionale et des éventuels plans d'actions qui en découlent. Les reportings issus de ce dispositif font l'objet d'une présentation au comité de contrôle interne et d'une diffusion au niveau hiérarchique adéquat.

Sur le premier semestre 2018, la Caisse Régionale a poursuivi la révision du plan de contrôles permanents en lien avec la cartographie des risques opérationnels. Cette actualisation a concerné notamment les domaines suivants : la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), la démarche qualité (contrôles de 2nd degré, 2ème niveau) dans le cadre du plan de contrôles Assurances et du traitement des alertes LAB/FT (lutte anti-blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme), les produits structurés octroyés aux Collectivités Publiques, la Gestion Conseillée Access, l'OFAC (Office of Foreign Assets Control – Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Trésor américain) et Sanctions Internationales, la revue du plan de contrôles Loi Bancaire Française et règle Volcker, les prêts réglementés au logement social sur ressources Caisse des Dépôts et Consignations, l'octroi des financements LBO (Leveraged Buy Out) ou FSA (Financements Structurés d'Acquisitions), la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme sur le périmètre des activités de Banque Privée, l'intégration du périmètre emprunteur dans le guide de contrôles assurances, les avoirs en déshérence (Loi Eckert), les données de connaissance client, la réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act – réglementation fiscale américaine sur les comptes étrangers) et le déploiement du nouveau dispositif de contrôles des crédits habitat.

3.6.2. Le contrôle du risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention et la lutte contre la fraude.

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de contrôles dédié ainsi que des moyens spécifiques tels que la formation du personnel, l'accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle et l'information régulière aux instances de gouvernance de la Caisse Régionale.

Sur le premier semestre 2018, les travaux menés pour faire évoluer le dispositif ont porté notamment sur l'amélioration de la connaissance client avec la révision du process d'entrée en relation, ainsi que la mise en place d'un tableau de suivi de la conformité des clients comprenant la mise en place de nouveaux plans de contrôles.

La nouvelle réglementation MIF 2 (Marchés d'Instruments Financiers) a également engendré la mise à jour des procédures encadrant la commercialisation des instruments financiers.

Par ailleurs, le process de retraits des espèces des clients a été revu dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

3.6.3. Le contrôle périodique

Les principales actions menées par l'audit interne au cours du premier semestre 2018 ont porté sur :

- la réalisation de :
 - 9 audits d'agences de proximité,
 - 5 audits sur les activités du siège.
- deux campagnes de suivi des recommandations.

Le plan d'audit a été présenté au Comité de Contrôle Interne du 29 janvier 2018 et au Comité des risques du 10 avril 2018.

4. La structure financière

4.1. Le capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 456 701 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés.

	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts Sociales	24 956 540	5 €
Certificats Coopératifs d'Investissement	16 908 614	
Certificats Coopératifs d'Associés	13 591 547	
Capital Social	55 456 701	277 283 505 €

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues au 30 juin 2018 par les 86 caisses locales, 20 Administrateurs, Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme de rachat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie qui s'est tenue le 29 mars 2018.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 24,99 euros au 30 juin 2018, contre 26,44 euros au 31 décembre 2017.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation détiennent la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales du porteur de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du 29 mars 2018 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 1,80 % aux Parts Sociales,
- d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Investissement CRCAM Brie Picardie,
- d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Associé.

Ces rémunérations et intérêts ont été mis en paiement sur le second trimestre 2018.

4.2. La surveillance prudentielle

Les fonds propres prudentiels

La composition des fonds propres

Les fonds propres de base sont essentiellement composés du capital, des réserves et des écarts de réévaluation desquels sont déduits les CCI auto-détenus par la Caisse Régionale et les immobilisations incorporelles.

La déduction des participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, non déduites dans le cadre des fonds propres complémentaires et déduction faite de la franchise de 10 % des fonds propres, permet l'obtention du *Common Equity Tier One* (CET1).

Les fonds propres complémentaires, composés des titres subordonnés, desquels sont déduites les participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, permettent l'obtention de l'*Additional Tier One* (AT1).

Les fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie s'élèvent selon le calcul effectué au 31 mars 2018 à près de 1,9 milliard d'euros.

L'exigence de fonds propres

L'exigence correspond au minimum de fonds propres à respecter au regard des risques de crédit et de contrepartie, des risques de règlement-livraison, des risques opérationnels et des risques de marché, calculés en application des normes prudentielles.

La surveillance prudentielle

Les banques doivent faire preuve d'une structure financière robuste compte tenu des effets de l'insolvabilité de l'une d'entre-elles sur la stabilité financière du système économique. Ainsi, la Caisse Régionale gère son activité et son capital en cohérence avec le respect des ratios prudentiels.

Le Capital Requirements Directive (CRD)

La solidité financière se mesure par la capacité à assurer une couverture minimale par les fonds propres des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Le CRD IV ou ratio Bâle III du Crédit Agricole Brie Picardie, estimé au 30 juin 2018, est de 18 %.

Le Contrôle des Grands Risques

Pour s'assurer d'une bonne dispersion de ses risques clientèle, la Caisse Régionale doit à tout moment respecter plusieurs normes.

Concernant le contrôle des grands risques, celui-ci s'apprécie au travers de deux déclarations, la division des risques et le contrôle

des grands risques, tous deux calculés à partir des données consolidées de la Caisse Régionale.

La première prend en considération les 20 bénéficiaires ayant les encours nets les plus importants quel que soit leur pourcentage de représentation dans les fonds propres.

Le contrôle des grands risques, en revanche, prend en compte depuis mars 2014, a minima, les 20 plus importantes expositions originales qui incluent les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions » et les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions financières non régulées » dont les encours bruts dépassent 10 % des fonds propres.

A minima, et si les seuils de dépassement des fonds propres ne sont pas atteints, les expositions sont à déclarer à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des grands risques, un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres de la banque. Au 31 mars 2018, aucune contrepartie ne porte un encours supérieur à 10 % des fonds propres.

La liquidité

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) permet de mesurer la capacité, en cas de crise de liquidité, des établissements de crédit à faire face à leurs engagements à court-terme (30 jours) en mobilisant des actifs liquides.

Le LCR de la Caisse Régionale, calculé sur la moyenne des six premiers mois de 2018 de ses différentes composantes, s'élève à 120,8 %. Il est de 115,5 % au 30 juin 2018, pour une exigence réglementaire de 100 %. Par ailleurs, la moyenne des LCR fin de mois pour le premier semestre 2018 est de 121,1 %.

5. Les perspectives

Pour le deuxième semestre 2018, la Caisse Régionale entend poursuivre le développement de son modèle de banque universelle de proximité, et ainsi accompagner toutes les clientèles de la Seine-et-Marne, de l'Oise et de la Somme dans leurs projets et besoins.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2018

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	20
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	20
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	21
COMPTE DE RESULTAT	21
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	22
BILAN ACTIF	23
BILAN PASSIF	24
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	25
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	26
EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	27
<i>Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018</i>	27
<i>Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9</i>	30
<i>Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9</i>	33
<i>Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018</i>	34
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	36
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	36
1.1 Normes applicables et comparabilité	36
1.2 Principes et méthodes comptables	40
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	62
3. RISQUE DE CREDIT	63
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	66
4.1. Produits et Charges d'intérêts	66
4.2. Produits et charges de commissions	67
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68
4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	70
4.5. Produits (charges) nets des autres activités	70
4.6. Charges générales d'exploitation	71
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	71
4.8. Coût du risque	72
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	74
4.10. Impôts	74
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	80
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	80
6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	83
6.3 Actifs financiers au coût amorti	85
6.4 Exposition au risque souverain	89
6.5 Passifs financiers au coût amorti	90
6.6 Immeubles de placement	92
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	92
6.8 Provisions	94
6.9 Dettes subordonnées	96
6.10 Capitaux propres	96
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	98
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	100
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	101
9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	101
9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	105
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018	114
11. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018	115

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, 86 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	4.1	277 915	562 403	280 535
Intérêts et charges assimilées	4.1	-132 584	-249 277	-121 429
Commissions (produits)	4.2	146 785	277 172	140 100
Commissions (charges)	4.2	-29 315	-62 042	-29 963
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 255	1 246	608
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		-206		
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		-1 049		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	43 517		
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		43 517		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4		66 826	49 657
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	1 510	4 194	1 321
Charges des autres activités	4.5	-1 646	-3 336	-1 327
PRODUIT NET BANCAIRE		304 927	597 186	319 502
Charges générales d'exploitation	4.6	-154 155	-305 064	-152 963
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-6 422	-12 602	-5 899
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		144 350	279 520	160 640
Coût du risque	4.8	-9 525	-8 403	-8 556
RESULTAT D'EXPLOITATION		134 825	271 117	152 084
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	142	141	130
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOTS		134 967	271 258	152 214
Impôts sur les bénéfices	4.10	-28 349	-83 050	-39 167
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
RESULTAT NET		106 618	188 208	113 047
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		106 618	188 208	113 047

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		106 618	188 208	113 047
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	0	-5	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	-77 559		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-77 559	-5	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	2 473	-297	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-75 086	-302	0
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11		52 683	8 318
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	-17		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	281	-20	-162
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	264	52 663	8 156
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-62	-909	573
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	202	51 754	8 729
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-74 884	51 452	8 729
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		31 734	239 660	121 776
Dont part du Groupe		31 734	239 660	121 776
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	0		

BILAN ACTIF

	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Caisse, banques centrales		85 872	87 034	87 034
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	665 695	590 464	17 122
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		5 484	2 537	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		660 211	587 927	
Instruments dérivés de couverture		38 188	81 000	81 000
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.2-6.4	2 173 321	2 265 666	
<i>Instruments de dettes comptabilisés</i>		10 769	25 820	
<i>à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>				
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés</i>		2 162 552	2 239 846	
<i>à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	3.1-6.2-6.4			2 416 128
Actifs financiers au coût amorti	3.1-6.3-6.4	24 743 890	24 096 969	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 357 942	2 610 497	2 610 506
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		22 003 867	21 092 941	21 137 284
<i>Titres de dettes</i>		382 081	393 531	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		72 562	38 642	38 642
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.1-6.3-6.4			391 900
Actifs d'impôts courants et différés		107 662	115 292	114 999
Comptes de régularisation et actifs divers		566 381	575 739	575 739
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.6	10 577	10 616	10 616
Immobilisations corporelles	6.7	115 885	100 150	100 150
Immobilisations incorporelles	6.7	3 178	3 120	3 120
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		28 583 211	27 964 692	27 584 240

BILAN PASSIF

	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	6 216	2 693	2 693
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		6 216	2 693	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture		134 062	119 532	119 532
Passifs financiers au coût amorti	6.5	23 971 913	23 325 440	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	16 346 150	15 324 590	15 326 638
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-6.5	6 799 303	6 560 254	6 560 254
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	826 460	1 440 596	1 440 596
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		55 696	55 225	55 225
Passifs d'impôts courants et différés		34 957	28	28
Comptes de régularisation et passifs divers		512 416	597 998	597 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.8	89 464	88 429	88 429
Dettes subordonnées	6.9	552	552	552
Total dettes		24 805 276	24 189 897	24 191 945
Capitaux propres		3 777 935	3 774 795	3 392 295
Capitaux propres part du Groupe		3 777 934	3 774 794	3 392 294
Capital et réserves liées		1 672 896	1 666 644	1 666 644
Réserves consolidées		1 624 720	1 471 358	1 463 462
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		373 700	448 584	73 980
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		106 618	188 208	188 208
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1	1
TOTAL DU PASSIF		28 583 211	27 964 692	27 584 240

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
(en milliers d'euros)																	
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié	295 389	2 895 641	-28 636	0	3 162 394	29 388	-6 860	22 528	0	3 184 922	1	0	0	0	1	3 184 923	
Impacts nouvelles normes (2)					0			0		0					0	0	
Capitaux propres au 1er janvier 2017	295 389	2 895 641	-28 636	0	3 162 394	29 388	-6 860	22 528	0	3 184 922	1	0	0	0	1	3 184 923	
Augmentation de capital	7 123				7 123			0		7 123					0	7 123	
Variation des titres autodétenus			2 459		2 459			0		2 459					0	2 459	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0					0	0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2017					0			0		0					0	0	
Dividendes versés au 1er semestre 2017		-45 216			-45 216			0		-45 216					0	-45 216	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0					0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 123	-45 216	2 459	0	-35 634	0	0	0	0	-35 634	0	0	0	0	0	-35 634	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	8 729		8 729		8 729					0	8 729	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0					0	0	
Résultat du 1er semestre 2017					0			0	113 047	113 047					0	113 047	
Autres variations		904			904			0		904					0	904	
Capitaux propres au 30 juin 2017	302 512	2 851 329	-26 177	0	3 127 664	38 117	-6 860	31 257	113 047	3 271 968	1	0	0	0	1	3 271 969	
Augmentation de capital	2 459				2 459			0		2 459					0	2 459	
Variation des titres autodétenus			-30		-30			0		-30					0	-30	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0					0	0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2017					0			0		0					0	0	
Dividendes versés au 2nd semestre 2017					0			0		0					0	0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0					0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 459	0	-30	0	2 429	0	0	0	0	2 429	0	0	0	0	0	2 429	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	43 025	-302	42 723		42 723					0	42 723	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0	75 161	75 161					0	75 161	
Résultat du 2nd semestre 2017					0			0		0					0	0	
Autres variations		13			13			0		13					0	13	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	304 971	2 851 342	-26 207	0	3 130 106	81 142	-7 162	73 980	188 208	3 392 294	1	0	0	0	1	3 392 295	
Affectation du résultat 2017		188 208			188 208			0	-188 208	0					0	0	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	304 971	3 039 550	-26 207	0	3 318 314	81 142	-7 162	73 980	0	3 392 294	1	0	0	0	1	3 392 295	
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)		7 896			7 896	-81 659	456 263	374 604		382 500					0	382 500	
Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité	304 971	3 047 446	-26 207	0	3 326 210	-517	449 101	448 584	0	3 774 794	1	0	0	0	1	3 774 795	
Augmentation de capital	5 465				5 465			0		5 465					0	5 465	
Variation des titres autodétenus			787		787			0		787					0	787	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0					0	0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2018					0			0		0					0	0	
Dividendes versés au 1er semestre 2018		-35 564			-35 564			0		-35 564					0	-35 564	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0					0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0					0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 465	-35 564	787	0	-29 312	0	0	0	0	-29 312	0	0	0	0	0	-29 312	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	202	-75 086	-74 884		-74 884					0	-74 884	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves					0			0		0					0	0	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves					0			0		0					0	0	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0					0	0	
Résultat du 1er semestre 2018					0			0	106 618	106 618					0	106 618	
Autres variations		718			718			0		718					0	718	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	310 436	3 012 600	-25 420	0	3 297 616	-315	374 015	373 700	106 618	3 777 934	1	0	0	0	1	3 777 935	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle
(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective
(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note " Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts		134 967	271 258	152 214
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		6 419	12 601	5 899
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 289	-7 184	1 679
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		-142	-3 693	-845
Résultat net des activités de financement		19	308	177
Autres mouvements		55 989	-33 732	13 356
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		71 574	-31 700	20 266
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 134 148	1 625 245	946 388
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-676 903	-1 864 599	-1 079 839
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-706 832	833 781	565 834
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-119 360	14 115	-32 560
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		16 251	-89 099	-31 723
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		-352 696	519 443	368 100
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		-146 155	759 001	540 580
Flux liés aux participations (1)		-507	4 578	881
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-22 070	-20 945	-11 305
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-22 577	-16 367	-10 424
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		-30 160	-34 635	-37 062
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		57 614	34 853	48 893
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		27 454	218	11 831
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		-141 278	742 852	541 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 192 427	449 575	449 575
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		87 034	78 305	78 305
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 105 393	371 270	371 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 051 149	1 192 427	991 562
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		85 872	87 034	78 958
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		965 277	1 105 393	912 604
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		-141 278	742 852	541 987

(*) Composé du solde net des postes "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2018 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à - 507 milliers d'euros, portant notamment sur l'opération suivante : Souscription à l'augmentation de capital CA Payment Service : -708 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de 35 564 milliers d'euros pour le premier semestre 2018.

(3) Au cours du premier semestre 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 60 090 milliers euros.

EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2018

Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018

Actifs financiers

Actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018													
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9													
		Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Participation dans les entreprises mises en équivalence
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle		Titres de dettes						
	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option												
(en milliers d'euros)																
IAS 39	Banques Centrales	15 219	15 219													
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 122		2 537	0	14 585	0	0	0	0	0	0	0			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 537		2 537												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽²⁾	14 585				14 585										
	Instruments dérivés de couverture	81 000						81 000								
	Actifs disponibles à la vente	2 416 128			42 351	525 346			25 820	1 820 591			2 020			
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 610 506									2 610 506					
	Prêts et créances sur la clientèle	21 137 284				5 455						21 131 829				
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	391 900											391 900			
	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées															
	Participation dans les entreprises mises en équivalence															
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	26 669 159														
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9 (1)					190				419 255	-9	-38 888	-389			
01/01/2018	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		15 219	2 537	42 351	545 576	0	0	81 000	25 820	2 239 846	2 610 497	21 092 941	393 531	0	

(1) L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

(2) Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
(en milliers d'euros)			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	14 585	14 585	
Instruments de dette	14 585	14 585	
Instruments de capitaux propres			

Passifs financiers

Passifs financiers		31/12/2017	01/01/2018						
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						
		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
(en milliers d'euros)			Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat								
		2 693	2 693	0	0	0	0	0	
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 693	2 693						
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽²⁾								
	Instruments dérivés de couverture	119 532			119 532				
	Dettes envers les établissements de crédit	15 326 638				15 326 638			
	Dettes envers la clientèle	6 560 254					6 560 254		
	Dettes représentées par un titre	1 440 596						1 440 596	
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		23 449 713							
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					-2 048			
01/01/2018	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		2 693	0	119 532	15 324 590	6 560 254	1 440 596	0

Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31/12/2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers les corrections de valeur pour pertes comptabilisées au 1^{er} janvier (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018										
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations										
			Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti				
				Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
(en milliers d'euros)					Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Dépréciations selon IAS 39	Banques Centrales	-	-										
	Actifs disponibles à la vente	-37 969			-1 796				-36 173				
	Prêts et créances sur les établissements de crédit												
	Prêts et créances sur la clientèle	-350 534										-350 534	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance												
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39		-388 503											
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				1 796				36 173	-9	-38 888	-389	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39											-	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39				1 796				36 173			-	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39									-9	-38 888	-389	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39											-	
01/01/2018	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		0	0	0	0	0	0	0	-9	-389 422	-389	

Provisions sur engagements de hors bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement			
Engagements de garantie	7 922		7 922
Soldes comptables de provisions	7 922	0	7 922

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31/12/2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Solde comptable de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-99 188	-289 315

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>			
Actifs financiers au coût amorti	-44 239	-94 235	-251 346
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-9		
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-43 841	-94 235	-251 346
<i>Titres de dettes</i>	-389		
Total	-44 239	-94 235	-251 346

Engagements hors bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie			7 922
Total	0	0	7 922

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	0	0	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle Titres de dettes	0	0	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle Titres de dettes	2 019 2 019	0	2 020 2 020	0	0
Total	2 019	0	2 020	0	0

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	3 392 295	3 392 294	1
<i>Incidence sur les réserves</i>	7 896	7 896	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	29 544		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	36 173		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	-33 965		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	113		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	113		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	-25 320		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	1 351		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	7 896		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
<i>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</i>	-81 659	-81 659	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-29 516		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-52 143		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			

Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-81 659		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
<i>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</i>	456 263	456 263	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	456 263		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	456 263		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
<i>Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9</i>	382 500	382 500	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	3 774 795	3 774 794	1

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale Brie Picardie au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21	28 mars 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers" et de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction

de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

- **Norme IFRS 16 Contrats de location**

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des

travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivront sur 2018 et intégreront des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme a été lancée pour les filiales assurance du Groupe. Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 Impôt sur le résultat, IAS 23 Coût d'emprunt, IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises, IAS 19 Avantages au personnel et d'un deuxième amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la Caisse Régionale Brie Picardie et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale Brie Picardie sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale Brie Picardie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé

calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

➤ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :
Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale Brie Picardie pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :
Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).
Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale Brie Picardie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

➤ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé. Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale Brie Picardie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*'Expected Credit Losses'* ou *'ECL'*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les

conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
 - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, au-delà duquel les expositions seront classées en *Bucket 2* et provisionnées sur la base d'un ECL à maturité.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale Brie Picardie n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est

détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale Brie Picardie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale Brie Picardie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Brie Picardie retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Brie Picardie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale Brie Picardie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 69 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 9 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Risque de crédit

cf. Rapport de gestion (chapitre 3.1 Les risques de crédit).

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" – *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	393 920	-389					393 920	-389	393 531
Au 30 juin 2018	382 464	-383					382 464	-383	382 081

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	454 889	-9					454 889	-9	454 880
Au 30 juin 2018	424 791	-9					424 791	-9	424 782

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	19 969 452	-43 841	1 175 283	-94 235	337 628	-251 346	21 482 363	-389 422	21 092 941
Au 30 juin 2018	20 808 084	-51 891	1 240 144	-87 068	347 522	-252 924	22 395 750	-391 883	22 003 867

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 1er janvier 2018	25 820						25 820	
Au 30 juin 2018	10 769	-11					10 769	-11

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	1 744 235				3 933		1 748 168		1 748 168
Au 30 juin 2018	1 736 772		49 227		4 572		1 790 571		1 790 571

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	451 941	0	11 094		17 257	-7 922	480 292	-7 922	472 370
Au 30 juin 2018	448 664	0	10 230	0	15 357	-8 108	474 251	-8 108	466 143

Dépréciations des actifs financiers au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-374 303		-468 179	491 948			-350 534
<i>dont dépréciations collectives</i>	-110 796		-400 947	412 555			-99 188
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	-38 393		-1 070	1 494			-37 969
Autres actifs financiers	-9			9			0
Total Dépréciations des actifs financiers	-412 705	0	-469 249	493 451	0	0	-388 503

Les reprises de provisions sur les actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions de titres : 238 milliers d'euros titres SACAM PLEINCHAMP, 294 milliers d'euros titres SACAM SANFEFFI et 648 milliers d'euros titres SACAM FIA-NET.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	261 618
Opérations avec les établissements de crédit	1 529
Opérations internes au Crédit Agricole	23 597
Opérations avec la clientèle	234 885
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	1 607
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	306
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	306
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15 991
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	277 915
Sur les passifs financiers au coût amorti	-87 069
Opérations avec les établissements de crédit	-2 272
Opérations internes au Crédit Agricole	-63 623
Opérations avec la clientèle	-22 594
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	1 420
Dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-45 515
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-132 584

(1) dont 2 964 milliers d'euros sur créances dépréciées (*Bucket 3*) au 30 juin 2018

(2) dont 438 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 314	1 014
Sur opérations internes au Crédit Agricole	48 481	24 047
Sur opérations avec la clientèle	475 523	237 980
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 272	790
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 998	1 597
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 815	15 107
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	562 403	280 535
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 161	-1 819
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-140 471	-66 556
Sur opérations avec la clientèle	-27 981	-14 404
Sur dettes représentées par un titre	1 920	376
Sur dettes subordonnées	-308	-177
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-78 271	-38 845
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-5	-4
Charges d'intérêts	-249 277	-121 429

(1) dont 6 439 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 et 3 214 milliers d'euros au 30 juin 2017

(2) dont 1 282 milliers correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 et 684 milliers d'euros au 30 juin 2017

4.2. Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	402	-2 256	-1 854	708	-3 724	-3 016	408	-1 746	-1 338
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 197	-19 757	-12 560	16 053	-42 368	-26 315	8 276	-21 351	-13 075
Sur opérations avec la clientèle	38 251	-1 143	37 108	71 838	-1 963	69 875	36 994	-921	36 073
Sur opérations sur titres		-184	-184		-319	-319		-271	-271
Sur opérations de change	38		38	70		70	27		27
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	573		573	549	-2	547	200	-2	198
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	97 622	-5 771	91 851	183 191	-12 878	170 313	91 598	-5 407	86 191
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 702	-204	2 498	4 763	-788	3 975	2 597	-265	2 332
Produits nets des commissions	146 785	-29 315	117 470	277 172	-62 042	215 130	140 100	-29 963	110 137

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dividendes reçus	457
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	-253
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-449
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-1 318
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	348
Résultat de la comptabilité de couverture	-40
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 255

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	37	-299
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	833	525
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	518	310
Résultat de la comptabilité de couverture	-142	72
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 246	608

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
<i>(en milliers d'euros)</i>	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	92 114	-92 114	0	105 763	-105 768	-5	110 177	-110 178	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	44 635	-47 333	-2 698	47 456	-58 227	-10 771	51 679	-58 419	-6 740
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	47 479	-44 781	2 698	58 307	-47 541	10 766	58 498	-51 759	6 739
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	260 073	-260 113	-40	347 028	-347 159	-131	381 661	-381 582	79
Variations de juste valeur des éléments couverts	158 106	-101 967	56 139	141 351	-205 372	-64 021	178 321	-203 090	-24 769
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	101 967	-158 146	-56 179	205 677	-141 787	63 890	203 340	-178 492	24 848
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	3	-9	-6	3	-9	-6
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace				3	-9	-6	3	-9	-6
Total Résultat de la comptabilité de couverture	352 187	-352 227	-40	452 794	-452 936	-142	491 841	-491 769	72

4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	43 517
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 517

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.8 "Coût du risque".

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 et au 30/06/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	55 238	42 045
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	12 658	8 181
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 070	-569
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	66 826	49 657

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

Au 31 décembre 2017, la Caisse Régionale Brie Picardie a constaté des dépréciations durables sur les titres suivants : SARL IFEP 522 milliers d'euros, CBEM 454 milliers d'euros, SACAM FIA-NET 48 milliers d'euros, GIE CA INNOVE 9 milliers d'euros et GDF SUEZ 37 milliers d'euros.

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale Brie Picardie a constaté des dépréciations durables sur les titres suivants : IFEP 522 milliers d'euros, CA INNOVE 10 milliers d'euros, et GDF SUEZ 37 milliers d'euros.

4.5. Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-336	-465	-284
Autres produits (charges) nets	200	1 323	278
Produits (charges) des autres activités	-136	858	-6

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charges de personnel	-89 636	-189 271	-89 611
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-11 504	-16 382	-12 390
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-53 015	-99 411	-50 962
Charges générales d'exploitation	-154 155	-305 064	-152 963

(1) Dont 1 681 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux amortissements	-6 422	-12 602	-5 899
Immobilisations corporelles	-6 300	-12 400	-5 856
Immobilisations incorporelles	-122	-202	-43
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0	0
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 422	-12 602	-5 899

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-890
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-8 057
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-11
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-8 046
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	7 167
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	7 167
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-8 415
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-8 229
Engagements par signature	-186
Autres actifs	
Risques et charges	-56
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 361
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-312
Récupérations sur prêts et créances	455
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	455
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	
Décotes sur crédits restructurés	-144
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-163
Autres produits	
Coût du risque	-9 525

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-485 269	-284 864
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-466 097	-253 565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-5 899	-3 889
Risques et charges	-13 273	-27 410
Reprises de provisions et de dépréciations	477 653	276 817
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	314	210
Prêts et créances	473 791	275 759
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	9	
Engagements par signature	201	190
Risques et charges	3 338	658
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-7 616	-8 047
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-636	-318
Récupérations sur prêts et créances amortis	818	309
Décotes sur crédits restructurés	-508	-215
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-461	-285
Autres produits		
Coût du risque	-8 403	-8 556

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	142	141	130
Plus-values de cession	185	141	130
Moins-values de cession	-43		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	142	141	130

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charge d'impôt courant	-33 126	-53 668	-38 454
Charge d'impôt différé	4 777	-29 382	-713
Total Charge d'impôt	-28 349	-83 050	-39 167

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	134 967	34,43%	46 469
Effet des différences permanentes			-2 863
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-6 931
Effet de l'imposition à taux réduit			-37
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-8 289
Taux et charge effectifs d'impôt		21,00%	28 349

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

Au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	271 258	34,43%	93 394
Effet des différences permanentes			-7 060
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 096
Effet de l'imposition à taux réduit			-254
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-934
Taux et charge effectifs d'impôt		30,62%	83 050

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	152 214	34,43%	52 407
Effet des différences permanentes			-14 270
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 375
Effet de l'imposition à taux réduit			-8
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-1 337
Taux et charge effectifs d'impôt		25,73%	39 167

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-17
Ecart de réévaluation de la période	-28
Transferts en résultat	
Autres variations	11
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	281
Ecart de réévaluation de la période	281
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-62
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	202
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-77 559
Ecart de réévaluation de la période	-77 559
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 473
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-75 086
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-74 884
Dont part du Groupe	-74 884
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	52 683	8 318
Ecart de réévaluation de la période	63 087	14 697
Transferts en résultat	-10 404	-6 379
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-20	-162
Ecart de réévaluation de la période	-20	-162
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-909	573
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	51 754	8 729
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-5	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-297	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-302	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	51 452	8 729
Dont part du Groupe	51 452	8 729
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				30/06/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
(en milliers d'euros)																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-															
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	86 560	-4 812	81 748	81 748												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					129	-40	89	89	-17	10	-7	-7	112	-30	82	82
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-817	211	-606	-606	-817	211	-606	-606	281	-72	209	209	-536	139	-397	-397
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	85 743	-4 601	81 142	81 142	-688	171	-517	-517	264	-62	202	202	-424	109	-315	-315
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	85 743	-4 601	81 142	81 142	-688	171	-517	-517	264	-62	202	202	-424	109	-315	-315
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-9 656	2 494	-7 162	-7 162	-9 656	2 494	-7 162	-7 162			0		-9 656	2 494	-7 162	-7 162
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre							0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					471 339	-15 076	456 263	456 263	-77 559	2 473	-75 086	-75 086	393 780	-12 603	381 177	381 177
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-9 656	2 494	-7 162	-7 162	461 683	-12 582	449 101	449 101	-77 559	2 473	-75 086	-75 086	384 124	-10 109	374 015	374 015
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-9 656	2 494	-7 162	-7 162	461 683	-12 582	449 101	449 101	-77 559	2 473	-75 086	-75 086	384 124	-10 109	374 015	374 015
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76 087	-2 107	73 980	73 980	460 995	-12 411	448 584	448 584	-77 295	2 411	-74 884	-74 884	383 700	-10 000	373 700	373 700

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	33 877	-3 923	29 954	29 954	52 683	-889	51 794	51 794	86 560	-4 812	81 748	81 748
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-797	231	-566	-566	-20	-20	-40	-40	-817	211	-606	-606
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	33 080	-3 692	29 388	29 388	52 663	-909	51 754	51 754	85 743	-4 601	81 142	81 142
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	33 080	-3 692	29 388	29 388	52 663	-909	51 754	51 754	85 743	-4 601	81 142	81 142
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-9 651	2 791	-6 860	-6 860	-5	-297	-302	-302	-9 656	2 494	-7 162	-7 162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-9 651	2 791	-6 860	-6 860	-5	-297	-302	-302	-9 656	2 494	-7 162	-7 162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-9 651	2 791	-6 860	-6 860	-5	-297	-302	-302	-9 656	2 494	-7 162	-7 162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23 429	-901	22 528	22 528	52 658	-1 206	51 452	51 452	76 087	-2 107	73 980	73 980

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 484
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	660 211
Instruments de capitaux propres	42 239
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	617 972
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	665 695
<i>Dont Titres prêtés</i>	0

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 537
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	14 585
Valeur au bilan	17 122
<i>Dont Titres prêtés</i>	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	5 484
Valeur au bilan	5 484

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	2 537
Valeur au bilan	2 537

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Actions et autres titres à revenu variable	1 293
Titres de participation non consolidés	40 946
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	42 239

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Titres de dettes	617 972
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 012
OPCVM	589 960
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	617 972

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	14 585
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 585
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	
Valeur au bilan	14 585

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 216	2 693
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	6 216	2 693

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	6 216	2 693
Valeur au bilan	6 216	2 693

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 769	144	-32
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 162 552	406 602	-12 822
Total	2 173 321	406 746	-12 854

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 769	144	-32
Total des titres de dettes	10 769	144	-32
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 769	144	-32
Impôts		-38	8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		106	-24

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	2 251			
Titres de participation non consolidés	2 160 301	406 602	-12 822	-77 558
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 162 552	406 602	-12 822	-77 558
Impôts		-12 603		2 473
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		393 999	-12 822	-75 085

Actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	458 874	1 709	-32
Actions et autres titres à revenu variable (2)	97 898	8 441	-260
Titres de participation non consolidés	1 859 356	77 453	-753
Total des titres disponibles à la vente	2 416 128	87 603	-1 045
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 416 128	87 603	-1 045
Impôts		-4 887	76
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		82 716	-969

(1) Dont 37 969 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 798 569 milliers d'euros au 31 décembre 2017

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 357 942
Prêts et créances sur la clientèle	22 003 867
Titres de dettes	382 081
Valeur au bilan	24 743 890

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	33 630
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	32 422
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	383 157
Prêts subordonnés	8 004
Autres prêts et créances	
Valeur brute	424 791
Dépréciations	-9
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	424 782
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	932 867
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	1 000 293
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 933 160
Valeur au bilan	2 357 942

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	454 889
Comptes et prêts	38 450
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	37 239
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	408 441
Prêts subordonnés	7 998
Autres prêts et créances	
Valeur brute	454 889
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	454 889
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	2 155 617
Comptes ordinaires	1 068 159
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	1 087 458
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 155 617
Valeur au bilan	2 610 506

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	8 672
Autres concours à la clientèle	22 255 989
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	53 434
Comptes ordinaires débiteurs	77 655
Valeur brute	22 395 750
Dépréciations	-391 883
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	22 003 867
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	22 003 867

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	5 455
Titres non cotés sur un marché actif	5 455
Prêts et avances	21 482 363
Créances commerciales	8 164
Autres concours à la clientèle	21 341 576
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	60 210
Comptes ordinaires débiteurs	72 413
Valeur brute	21 487 818
Dépréciations	-350 534
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	21 137 284
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	21 137 284

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 371 668			-44	1 371 624
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	454 889				454 889
Grandes entreprises	2 385 467	91 199	-82 519	-32 696	2 435 290
Clientèle de détail	17 730 683	246 429	-168 827	-66 448	17 495 408
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	21 942 707	337 628	-251 346	-99 188	21 592 173

(1) Dont encours restructurés pour 77 305 milliers d'euros

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Effets publics et valeurs assimilées	153 317
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 147
Total	382 464
Dépréciations	-383
Valeur au bilan	382 081

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2018 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne					0		0
Arabie Saoudite					0		0
Belgique					0		0
Brésil					0		0
Chine					0		0
Espagne				21 174	21 174		21 174
Etats-Unis					0		0
France				111 484	111 484		111 484
Grèce					0		0
Hong Kong					0		0
Iran					0		0
Irlande					0		0
Italie				20 606	20 606		20 606
Japon					0		0
Maroc					0		0
Portugal					0		0
Royaume-Uni					0		0
Russie					0		0
Syrie					0		0
Ukraine					0		0
Venezuela					0		0
Yémen					0		0
Total	0	0	0	153 264	153 264	0	153 264

31/12/2017 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique						0		0
Brésil						0		0
Chine						0		0
Espagne	21 241					21 241		21 241
Etats-Unis						0		0
France	111 733					111 733		111 733
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie	20 477					20 477		20 477
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	153 451	0	0	0	0	153 451	0	153 451

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dettes envers les établissements de crédit	16 346 150
Dettes envers la clientèle	6 799 303
Dettes représentées par un titre	826 460
Valeur au bilan	23 971 913

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	10 300	10 021
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	2	
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	384 092	409 394
Total	394 392	419 415
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	15 951 758	14 907 223
Total	15 951 758	14 907 223
Valeur au bilan	16 346 150	15 326 638

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	5 474 481	5 502 686
Comptes d'épargne à régime spécial	101 485	93 130
Autres dettes envers la clientèle	1 223 417	964 438
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	6 799 383	6 560 254

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	723 601	1 395 370
Emprunts obligataires	102 859	45 226
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	826 460	1 440 596

6.6 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	19 399	19 399		304	-87			19 616
Amortissements et dépréciations	-8 783	-8 783		-276	20			-9 039
Valeur au bilan (1)	10 616	10 616	0	28	-67	0	0	10 577

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	17 943		1 403			53	19 399
Amortissements et dépréciations	-8 368		-575			160	-8 783
Valeur au bilan (1)	9 575	0	828	0	0	213	10 616

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	338 015	338 015		22 492	-1 584			358 923
Amortissements et dépréciations (1)	-237 865	-237 865		-6 297	1 124			-243 038
Valeur au bilan	100 150	100 150	0	16 195	-460	0	0	115 885
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 333	4 333		180				4 513
Amortissements et dépréciations	-1 213	-1 213		-122				-1 335
Valeur au bilan	3 120	3 120	0	58	0	0	0	3 178

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	318 306		20 827	-905		-213	338 015
Amortissements et dépréciations (1)	-226 362		-12 399	896			-237 865
Valeur au bilan	91 944	0	8 428	-9	0	-213	100 150
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 065		268				4 333
Amortissements et dépréciations	-1 011		-202				-1 213
Valeur au bilan	3 054	0	66	0	0	0	3 120

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8 Provisions

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	22 015	22 015							22 015
Risques d'exécution des engagements par signature	7 922	7 922		594		-408			8 108
Risques opérationnels	25 484	25 484		8	-1	-1			25 490
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 087	8 087		1 489					9 576
Litiges divers	15 090	15 090		809	-86	-762			15 051
Participations	474	474							474
Restructurations	0								0
Autres risques	9 357	9 357		940	-1 529	-18			8 750
Total	88 429	88 429	0	3 840	-1 616	-1 189	0	0	89 464

(1) Dont 7 696 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 880 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	30 523				-8 508			22 015
Risques d'exécution des engagements par signature	2 224		5 898		-200			7 922
Risques opérationnels	14 902		10 953	-27	-344			25 484
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 350		280		-30		-513	8 087
Litiges divers	17 405		2 555	-381	-4 489			15 090
Participations	474		522		-522			474
Restructurations								0
Autres risques	12 493		1 598	-4 707	-27			9 357
Total	86 371	0	21 806	-5 115	-14 120	0	-513	88 429

(1) Dont 6 207 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 880 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	396 277	396 277
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 414 298	1 414 298
Ancienneté de plus de 10 ans	1 771 071	1 771 071
Total plans d'épargne-logement	3 581 646	3 581 646
Total comptes épargne-logement	373 738	373 738
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 955 384	3 955 384

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2018 pour les données au 30 juin 2018 et à fin novembre 2017 pour les données du 31 décembre 2017.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	11 168	11 168
Comptes épargne-logement	44 046	44 046
Total Encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	55 214	55 214

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	589	589
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11 558	11 558
Ancienneté de plus de 10 ans	9 851	9 851
Total plans d'épargne-logement	21 998	21 998
Total comptes épargne-logement	16	16
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	22 014	22 014

6.9 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	552	552
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	552	552

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 908 614
Dont part du Public	15 229 479
Dont part Sacam Mutualisation	396 180
Dont part auto détenue	1 282 955
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547
Dont part du Public	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 771 811
Dont part Sacam Mutualisation	10 819 736
Parts sociales	24 956 540
Dont 86 Caisses Locales	24 956 518
Dont 20 administrateurs de la Caisse régionale	20
Dont Crédit Agricole S.A.	1
Dont Sacam Mutualisation	1
Dont Autres	0
Total	55 456 701

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant du capital est de 277 283 milliers d'euros.

Rémunérations

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale du 29 mars 2018 de la Caisse Régionale Brie Picardie a approuvé le versement de la rémunération nette par CCI/CCA de 1,15 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,090 euro.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net (€)	Montant Net (€)	Montant Net (€)
2014	1,47	1,47	0,09
2015	1,50	1,50	0,08
2016	1,50	1,50	0,09
2017	1,15	1,15	0,09

Rémunérations payées au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux rémunérations figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 35 564 milliers d'euros en 2018.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	2 687 546	2 640 269
Engagements de financement	1 790 571	1 748 168
. Engagements en faveur des établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 790 571	1 748 168
Ouverture de crédits confirmés	803 020	803 771
- Ouverture de crédits documentaires	3 595	4 794
- Autres ouvertures de crédits confirmés	799 425	798 977
Autres engagements en faveur de la clientèle	987 551	944 397
Engagements de garantie	896 975	892 101
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	421 591	411 452
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	95	630
Autres garanties (1)	421 496	410 822
. Engagements d'ordre de la clientèle	475 384	480 649
Cautions immobilières	154 453	144 294
Autres garanties d'ordre de la clientèle	320 931	336 355
Engagements sur titres	0	
. Titres à livrer		
Engagements reçus	7 521 179	7 258 501
Engagements de financement	81 779	130 040
. Engagements reçus des établissements de crédit	81 779	130 040
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	7 439 400	7 128 461
. Engagements reçus des établissements de crédit	2 209 629	2 298 301
. Engagements reçus de la clientèle	5 229 771	4 830 160
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 628 419	1 550 473
Autres garanties reçues	3 601 352	3 279 687
Engagements sur titres	0	
. Titres à recevoir		

(1) Dont 410 822 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 1 067 244 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) ⁽¹⁾		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 394 427	5 881 758
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	71 945	64 314
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	384 092	409 394
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	6 850 464	6 355 466
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	383 157	408 441
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	383 157	408 441

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. a reçu un dépôt de 139 063 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts reçus depuis le 2 janvier 2014 pour 360 387 milliers.

Au 30 juin 2018 la Caisse Régionale Brie Picardie a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement au travers d'une opération de repo/reverse repo. La Caisse Régionale Brie Picardie prête ses titres TTS et emprunte des titres HQLA pour un montant de 343,1 millions d'euros.

Au 30 juin 2018, la Caisse Régionale Brie Picardie a réalisé une opération de repo/reverse repo avec des contreparties externes pour un montant de 40 millions d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2018, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté 6 394 426 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 881 758 milliers d'euros au 31 décembre 2017. La Caisse Régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté :

- 2 940 302 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 594 132 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ;
- 994 754 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 001 383 milliers d'euros au 31 décembre 2017;
- 2 459 370 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 286 243 milliers euros au 31 décembre 2017.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale Brie Picardie

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

Reclassements d'actifs financiers au cours des exercices antérieurs

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas réalisé au cours d'exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	24 361 809	24 361 809	0	24 308 375	53 434
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 357 942	2 357 942	0	2 357 942	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	965 289	965 289		965 289	
Comptes et prêts à terme	1 001 501	1 001 501		1 001 501	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	383 157	383 157		383 157	
Prêts subordonnés	8 004	7 995		7 995	
Autres prêts et créances	-9				
Prêts et Créances sur la clientèle	22 003 867	22 003 867	0	21 950 433	53 434
Créances commerciales	7 950	7 950		7 950	
Autres concours à la clientèle	21 892 064	21 892 064		21 892 064	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	53 434	53 434			53 434
Comptes ordinaires débiteurs	50 419	50 419		50 419	
Titres de dettes	382 081	398 780	398 780	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	153 264	157 528	157 528		
Obligations et autres titres à revenu fixe	228 817	241 252	241 252		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 743 890	24 760 589	398 780	24 308 375	53 434

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	23 747 790	23 747 942	0	2 610 506	21 137 436
Créances sur les établissements de crédit	2 610 506	2 610 506	0	2 610 506	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 105 398	1 105 398		1 105 398	
Comptes et prêts à terme	1 088 669	1 088 669		1 088 669	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	408 441	408 441		408 441	
Prêts subordonnés	7 998	7 998		7 998	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	21 137 284	21 137 436	0	0	21 137 436
Créances commerciales	7 796	7 796			7 796
Autres concours à la clientèle	21 017 985	21 017 985			21 017 985
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 455	5 607			5 607
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	60 210	60 210			60 210
Comptes ordinaires débiteurs	45 838	45 838			45 838
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	391 900	409 818	409 818	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	153 451	156 761	156 761		
Obligations et autres titres à revenu fixe	238 449	253 057	253 057		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 139 690	24 157 760	409 818	2 610 506	21 137 436

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	16 346 150	16 346 150	0	16 346 150	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	2	2		2	
Comptes et emprunts à terme	15 962 056	15 962 056		15 962 056	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	384 092	384 092		384 092	
Dettes envers la clientèle	6 799 303	6 799 303	0	6 697 898	101 405
Comptes ordinaires créditeurs	5 474 481	5 474 481		5 474 481	
Comptes d'épargne à régime spécial	101 405	101 405			101 405
Autres dettes envers la clientèle	1 223 417	1 223 417		1 223 417	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	826 460	826 460	102 859	723 601	
Dettes subordonnées	552	552		552	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 972 465	23 972 465	102 859	23 768 201	101 405

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 326 638	15 326 638	0	15 326 638	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ					
Comptes et emprunts à terme	14 917 244	14 917 244		14 917 244	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	409 394	409 394		409 394	
Dettes envers la clientèle	6 560 254	6 560 254	0	6 467 124	93 130
Comptes ordinaires créditeurs	5 502 686	5 502 686		5 502 686	
Comptes d'épargne à régime spécial	93 130	93 130			93 130
Autres dettes envers la clientèle	964 438	964 438		964 438	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 440 596	1 440 596	45 226	1 395 370	
Dettes subordonnées	552	552		552	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 328 040	23 328 040	45 226	23 189 684	93 130

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 484	193	5 291	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	5 484	193	5 291	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	42 239	1 104	41 135	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 293	1 104	189	
Titres de participation non consolidés	40 946		40 946	
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	617 972	550 004	62 389	5 579
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	617 972	550 004	62 389	5 579
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 012	17 166	5 267	5 579
OPCVM	589 960	532 838	57 122	
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	2 173 321	0	2 173 321	0
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 162 552	0	2 162 552	0
Actions et autres titres à revenu variable	2 251		2 251	
Titres de participation non consolidés	2 160 301		2 160 301	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	10 769	0	10 769	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	10 769	0	10 769	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 769		10 769	
Instruments dérivés de couverture	38 188		38 188	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 877 204	551 301	2 320 324	5 579

Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 537	120	2 417	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 537	120	2 417	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	14 585	14 585	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	14 585	14 585	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 585	14 585		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 416 128	473 718	1 942 410	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	458 874	422 174	36 700	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 957 254	51 544	1 905 710	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	81 000		81 000	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 514 250	488 423	2 025 827	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 216	132	6 084	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	6 216	132	6 084	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	134 062		134 062	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	140 278	132	140 146	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 693	16	2 677	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	2 693	16	2 677	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	119 532		119 532	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	122 225	16	122 209	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
(en milliers d'euros)											
Solde d'ouverture (01/01/2018)	5 607									0	
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0									0	
Comptabilisés en capitaux propres	0									0	
Achats de la période	0									0	
Ventes de la période	0									0	
Emissions de la période	0									0	
Dénouements de la période	0									0	
Reclassements de la période	-28									0	
Variations liées au périmètre de la période	0									0	
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0									0	
Transferts hors niveau 3	0									0	
Solde de clôture (30/6/2018)	5 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 sur 3

Tableau 3 sur 3 <
--

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie intègre le fonds dédié Brie Picardie Croissance et les FCT Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017 et Crédit Agricole Habitat 2018.

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
SAS Brie Picardie Expansion	Intégration globale		France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brie Picardie Croissance	Intégration globale		France	Entité structurée contrôlée	99,999%	99,999%	99,999%	99,999%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France	Entité structurée contrôlée	100,00%	-	100,00%	-

Les 86 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE ET DONNEMARIE-DONTILLY, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD 77, REBAIS ET COULOMMIERS CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, CHAPELLE LA REINE, LA FERTE GAUCHER, LA FERTE SOUS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, LE CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX EN AMIENOIS, AILLY SUR NOYE, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART EN PONTHEU, DOULLENS, FRIVILLE ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY LE BOURG, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY EN PONTHEU, OISEMONT, POIX DE PICARDIE, ROSIERES EN SANTERRE, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY SUR SOMME, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY SUR SOMME, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT EN VEXIN, LE COUDRAY ST GERMER, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR LE GRAND, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOUIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS SUR MATZ, RIBECOURT COMPIEGNE, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD.

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018, la Caisse Régionale Brie Picardie ayant participé aux opérations de titrisation a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

11. Événements postérieurs au 30 juin 2018

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Déclaration du responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 27 juillet 2018

Le Directeur Général
Guillaume ROUSSEAU

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
500 rue Saint-Fuscien
80000 Amiens

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 août 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié
Associé

Mazars
Anne Veaute
Associée



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3
487 625 436 RCS AMIENS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607